

AFPA
Comité Central d'Entreprise
extraordinaire du 3 novembre 2010

Déclaration du CCE
<http://www.cceafpa.fr>

Hébergements : Aujourd'hui Valenciennes, demain qui ?

Par arrêté municipal du 15 octobre et suite à une demande de la commission départementale de sécurité, l'hébergement du Centre de Valenciennes-La Sentinelle est fermé depuis deux jours.

42 stagiaires ont dû être relogés d'urgence. Il a fallu trouver des solutions de fortune. Ces solutions de relogement vont avoir un coût (loyer et transport). Quelle sera leur durabilité ?

Au total, ce sont 20 % des stagiaires formés au Centre qui se voient privés d'hébergement. Pour 2 formations (TEE et TSAII), cette proportion s'élève à 80 %. Il y a donc de sérieuses craintes pour l'avenir de ces formations, voire pour le Centre de formation de Valenciennes lui-même.

Il n'est pas inutile de savoir que le territoire drainé par ce Centre est caractérisé par des chiffres de chômage record, ce qui avait conduit le gouvernement, en 2006, à choisir Valenciennes comme un des 7 sites expérimentaux pour le CTP (Contrat de transition professionnelle). Les besoins en formation auxquels le Centre s'efforce de répondre, sont donc considérables.

Il est également bon de rappeler que les stagiaires hébergés sont souvent aussi ceux qui ont le plus besoin d'une formation pour acquérir une qualification et retrouver un travail. Fermer l'hébergement du Centre, c'est les exclure du droit à la formation.

Les causes qui ont abouti à cette fermeture aident à comprendre que ce qui se passe aujourd'hui à Valenciennes risque fort de se renouveler assez vite ailleurs. Depuis des années, faute des crédits nécessaires pour l'entretenir et le rénover, l'hébergement du Centre se dégrade. Pour finir, les services de sécurité, constatant que les normes de sécurité n'étaient plus respectées, ont pris la décision d'une fermeture brutale.

Au cours d'une réunion de la dernière chance qui a eu lieu le 25 octobre en Mairie de La Sentinelle, le représentant de la direction générale présent a indiqué que l'AFPA renonçait à tout recours auprès du Tribunal administratif, de peur d'être contrainte d'engager les fonds nécessaires à la remise en état de l'hébergement.

Dans combien de cas la même épée de Damoclès de la fermeture pour raisons de sécurité pèse-t-elle au-dessus de l'hébergement du Centre ? Combien d'hébergements sont aujourd'hui insalubres ? Dans combien de cas, la même menace pèse-t-elle aussi sur des locaux de formations, des ateliers, voire des Centres de formation dans leur ensemble ?

La responsabilité de l'Etat dans cette situation est écrasante. Des années durant, il a laissé les choses se dégrader, refusant d'accorder les moyens du maintien en état des hébergements AFPA. Le résultat, c'est le risque d'un immense gâchis.

Aujourd'hui, se heurtant à un refus de la Commission européenne et incapable de mettre en œuvre le très aventureux article 54 de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle votée il y a un an, l'Etat est toujours propriétaire du patrimoine foncier et immobilier de l'AFPA.

Mais il refuse d'assumer ses responsabilités de propriétaire. En conséquence, c'est l'AFPA qui a récupéré la charge exorbitante de l'entretien de ce patrimoine. Le Projet de loi de finances 2011 confirme malheureusement que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de rectifier une situation inacceptable. Tout cela fait partie de l'entreprise d'asphyxie économique de l'AFPA menée par le gouvernement. Et tout cela participe de la souffrance imposée au personnel de l'Association.

Dans ces conditions, le CCE réuni en séance extraordinaire ce mercredi 3 novembre 2010 exige que les dispositions soient prises d'urgence afin que l'hébergement et le Centre de formation de Valenciennes soient sauvegardés.

Le CCE demande également à la direction générale d'intervenir auprès de l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités et qu'il règle les dettes qu'il a contractées à l'égard de l'AFPA.

Dans l'immédiat, le CCE exige un état des lieux précis, région par région et centre par centre, de la situation des hébergements et des locaux de formation au regard des normes de sécurité.

Enfin, le CCE veut savoir : quels sont les projets de la direction pour faire face à la situation ?

Les enjeux sont particulièrement lourds pour l'AFPA.

Ce qui se joue, c'est la capacité de l'Association à accueillir les publics qui ont le plus grand besoin d'une formation. Ce qui se joue aussi, c'est tout simplement la pérennité de nombreux Centres de formation.

Les risques sont tels que le CCE est fondé à déclencher sur ce sujet un processus d'alerte des acteurs directement concernés.

En conséquence, le CCE n'admettra pas que la direction réponde à sa demande d'une information sincère et précise par des manœuvres dilatoires.